

Entretien avec Jean-Louis Schlessler

Le Républicain du Coin a rencontré Jean-Louis Schlessler, auteur, chroniqueur du Jeudi et vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme-Action Luxembourg Ouvert et Solidaire.

RdC : Quand a été créée la Ligue Luxembourgeoise des Droits de l'Homme ?

J-L S : La Ligue luxembourgeoise existe depuis les années 20 et 30 du siècle précédent où elle a surtout lutté contre la montée des extrémismes de droite. Les années 50 l'ont vue pacifiste et dans les années 80 – ce ne sont là que des exemples de son action - elle a pris une part active dans la lutte contre la pratique d'écoutes téléphoniques illégales. En 2008, année du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, elle s'est établie sous le sigle de ALOS (Action Luxembourg Ouvert et Solidaire) – LDH. Son président actuel est Claude Weber.

RdC : Quels sont ses objectifs ?

J-L S : Une façon laconique de répondre à la question serait de dire qu'elle défend et promeut la cause des Droits de l'Homme dans un contexte luxembourgeois en collaboration avec l'AEDH (Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme), la Ligue Française et notamment la Ligue de Lorraine basée à Metz. Nos objectifs sont multiples mais resteront toujours en adéquation avec nos priorités, moyens et ressources. Toujours à titre d'exemple : nous avons pu œuvrer avec la Ligue de Metz, lors des dernières élections sociales luxembourgeoises, en faveur d'une participation accrue des salariés frontaliers. Si d'aucuns peuvent penser que dans un Etat de droit les libertés fondamentales sont respectées toujours et partout la pratique révèle que la réalité, au Luxembourg comme ailleurs, est autre et que la vigilance est de mise. La Ligue reste

sur ses gardes et entend éveiller la sensibilité du grand public à l'égard du respect des libertés fondamentales et des libertés sociales, sachant qu'en temps de crise le danger d'un démantèlement est réel.

RdC : Pourriez-vous nous indiquer les sujets sur lesquels vous vous êtes exprimés au cours des derniers mois ?

J-L S : La réforme du droit pénal et des lois sur l'exécution des peines nous ont interpellés. Nous avons produit deux avis à l'intention des Commissions parlementaires concernées, avis qui ont été versés aux documents parlementaires officiels. Ces travaux nous ont amenés à infléchir dans le bon sens un projet de loi portant sur la refonte des textes encadrant le casier judiciaire. Nous intervenons dans le débat sur la réforme constitutionnelle, nous plaidons pour un ancrage des Droits de l'Homme dans le texte de la Constitution et le passage vers un caractère authentiquement laïque de nos institutions nous tient particulièrement à cœur. La question de la laïcité ne saurait être réduite au paiement ou non des salaires et retraites des curés par les instances publiques. Je citerai encore un projet pédagogique pour des enfants de 8 à 10 ans et la participation à un projet européen portant sur les écarts de salaire entre femmes et hommes (Gender Pay Gap). Au printemps 2015 aura lieu un référendum qui demandera, entre autres questions, aux Luxembourgeois de se prononcer sur le droit de vote des non-Luxembourgeois. La Ligue est un membre actif d'une importante plate-forme citoyenne rassemblant associations et ONG progressistes qui plaident pour un vote en faveur d'un vote positif. La liste n'est pas exhaustive.

RdC : Êtes-vous consultés sur les propositions législatives qui concernent les libertés publiques ?

J-L S : La loi nous impose une auto saisine, étant donné qu'il existe une Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH) qui est



une instance officielle. Nous travaillons en bonne entente avec celle-ci.

RdC : Pouvez-vous saisir la justice luxembourgeoise au nom de personnes dont les droits fondamentaux n'auraient pas été respectés dans ce pays ? Est-ce déjà arrivé ?

J-L S : Par arrêté ministériel du 5 juillet 2010 nous pouvons agir en justice dans le domaine de l'antiracisme et de l'antidiscrimination. Nous ne l'avons pas encore fait pour des raisons variées et d'opportunité. Rien ne s'y oppose néanmoins dans le principe.

RdC : Comment soutenir et participer à vos activités ?

J-L S : La Ligue dispose d'un site Internet – ldh.lu - où vous pourrez prendre contact par courriel (ldh@ldh.lu) ou par téléphone au 691 524017.

Nous sommes une petite équipe pluridisciplinaire venant d'horizons très divers et nous sommes ouverts à tous, Luxembourgeois et non-Luxembourgeois. On peut soutenir la Ligue des Droits de l'Homme par un don déductible des impôts. Les comptes en banque figurent sur le site. La cotisation annuelle s'élève à 25 €. Nous avons édité une série de cartes de vœux illustrant les trente articles de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme illustrés par le peintre espagnol Carlos Puente. Un bon de commande figure également sur notre site.